

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*Mme Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Daphney Colin  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville*

*M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray–  
Saint-Michel–Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges–  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 28 avril 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227231009**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 36 mois, avec la firme FNX INNOV inc. (contrat #1: 2 183 523,25 \$, taxes incluses) pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures routières, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune - Appel d'offres public no 22-19136 - (1 soumissionnaire)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227231009

*Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 36 mois, avec la firme FNX INNOV inc. (contrat #1: 2 183 523,25 \$, taxes incluses) pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures routières, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune - Appel d'offres public no 22-19136 - (1 soumissionnaire)*

À sa séance du 6 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
  - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 13 avril 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Dans un premier temps, les responsables ont précisé aux membres que considérant notamment l'ampleur des demandes qui lui sont adressées, la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures au SIRR doit retenir les services professionnels de firmes externes pour l'aider à fournir les caractérisations environnementales, les études géotechniques et les conceptions de chaussée

nécessaires à la production des plans et devis permettant la réalisation des travaux de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Ces mandats devant être effectués tôt dans le processus afin que les résultats puissent être intégrés aux devis, et compte tenu du risque qu'un processus d'appel d'offres et d'octroi ponctuel de contrats à des consultants spécialisés n'occasionne des retards dans le démarrage des travaux de construction, la Ville doit pouvoir compter sur des ententes-cadres opérationnelles, ce qui explique la stratégie retenue.

L'appel d'offres public visant à retenir les services de quatre firmes spécialisées en environnement, géotechnique et chaussée est paru du 24 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2022 et a donné lieu à la publication de trois addendas pour répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des précisions. Parmi les dix preneurs du cahier des charges, une seule firme a déposé une soumission pour les quatre lots. Cette soumission répondait à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement et a été évaluée en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. Comme la firme n'a présenté qu'une seule équipe, elle n'a cependant été éligible que pour le contrat (lot) 1.

Au terme du processus, l'adjudicataire est donc le seul soumissionnaire conforme pour cet appel d'offres. Un écart défavorable à la Ville de Montréal de l'ordre de 24,55 % avec l'estimation interne effectuée a cependant été noté. Les représentants du SIRR ont fait valoir que la rareté de main-d'œuvre dans ce domaine, la fluctuation actuelle et continue des coûts des biens et services et les carnets de commandes très chargés des firmes spécialisées en environnement, géotechnique et chaussée permettent d'expliquer cet écart de prix important.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles les modalités de l'appel d'offres ont été prévues de telle sorte qu'une firme qui obtient un contrat devient non éligible pour les contrats subséquents si elle a présenté une seule équipe.

Les personnes invitées ont aussi fait état du contexte du marché permettant d'expliquer le taux décevant de réponse à cet appel d'offres public. Elles ont par ailleurs confirmé qu'une stratégie sera déployée pour compléter, à l'automne 2022, l'attribution des trois autres contrats qui étaient prévus. L'échange suivant la présentation a également porté sur la possibilité que la Ville envisage de reporter l'octroi de certains contrats de cet ordre considérant le contexte actuellement défavorable, une question qui relèverait cependant davantage des services requérants que du SIRR. Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les personnes-ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs

interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
  - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE227231009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**